

COMMISSION JURIDIQUE
Réunion du 9 Octobre 2025
Rectificatif

Présents : MM. BOCHENT, CAUVIN, DEFOSSEZ, DUCANSEL, FOURE, LEBOUÉ, POLET, NOTEL, SINOQUET.

Absents : Mme RETOURNE, M. CANDAS, PATTE.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

AFFAIRES LITIGIEUSES DES COMPETITIONS JEUNES

- **Match F Dreuil – Candas ABC2F, D4 C du 28/09/2025**

Retour sur le dossier

Evocation du club de Candas sur la situation du FOLOLO Enzo de Dreuil susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

Le joueur FOLOLO Enzo a été sanctionné de 1 match ferme (effet au 22/09/25)

Le 28/09, il joue contre Candas → donc pas de purge

La commission prononce les décisions suivantes :

- Que le joueur ne pouvait, ni participer à la rencontre citée en rubrique, ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions
- Que l'équipe de Dreuil est en faute pour cette rencontre
- De donner match perdu par pénalité à Dreuil 2 sur le score de 3 à 0
- D'appliquer l'amende de 100 € pour utilisation d'un joueur suspendu
- Inflige un match de suspension au joueur FOLOLO Enzo, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi à 00h00 suivant la parution du PV ou de l'extrait de PV de la commission.

La commission reprend le dossier et le corrige :

Le joueur FOLOLO Enzo a bien été sanctionné de 1 match ferme (effet au 22/09/25) suite à 2 avertissements d'où son exclusion lors du match de coupe de Somme Challenge CRCA du 14/09/2025 contre Amiens AF.

- Le 21/09/2025 en D4 C contre St Sauveur, le joueur FOLOLO Enzo n'a pas joué et a donc bien purgé son match de suspension sur la rencontre suivant son expulsion.
- Il pouvait à nouveau jouer dès le 28/09/2025 contre Candas ABC2F
- La commission annule donc toutes les sanctions prises, à savoir, match perdu par pénalité, amende de 100€, suspension d'un match au joueur FOLOLO Enzo.

La commission entérine le résultat, acquis sur le terrain, à savoir, F Dreuil bat Candas ABC2F : 3 à 0 .

Les droits d'évocation de 30€ seront mis au débit du club de Candas ABC2F.

Prochaine réunion : jeudi 6 novembre à 17 h 30

Le Président
P. FOURE



le secrétaire de séance
N. CAUVIN

